



Mairie de Grisy-les-Plâtres

BROCANTE DANS LE CENTRE DU VILLAGE

LE DIMANCHE 25 MAI 2025

Bulletin d'inscription – A nous retourner **avant le 16 Mai 2025**
Dans la limite des places disponibles

A l'adresse suivante :

Commission des Fêtes - Mairie de Grisy-Les-Plâtres
10 rue Robert Machy 95810 GRISY-LES-PLÂTRES

☎ 01 34 66 34 98 ✉ grisylesplatres.comdesfetes@gmail.com

Mme M. Société (cocher la case correspondante)

Nom, Prénom (ou Raison Sociale) :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone :

Mail :

Photocopie de pièce d'identité (recto-verso) ou extrait K-BIS obligatoire

- Sollicite de Madame la Maire de Grisy-les-Plâtres, l'autorisation d'exposer à la brocante du 25 Mai 2025, organisée par la Commission des Fêtes de la Mairie et d'utiliser pour cette journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
- Déclare avoir pris connaissance des textes réglementaires régissant les brocantes et foires à tout et s'engage à les respecter.
- S'engage à ne pas vendre d'armes prohibées, d'alimentation, de boissons (l'organisation se réservant la vente de tous comestibles et boissons durant la brocante). Il est formellement interdit de vendre ou de donner des animaux de compagnie et de ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel.

Type d'objets vendus (Préciser de manière générale)

Nous rappelons aux habitants que les bateaux doivent rester libres ou seront considérés comme des emplacements à part entière et payant pour eux-mêmes et qu'il ne sera accordé aucun passe-droit en cas d'inscription tardive. Compte-tenu de l'avantage que possèdent les personnes sur place, les organisateurs se réservent le droit de faire évacuer des contrevenants.

Les véhicules des exposants devront être stationnés dans le parking prévu à cet effet. Les exposants devront arriver à partir de 6h00 jusqu'à 7h30 maximum. Au-delà, l'accès aux places sera interdit aux véhicules.

- Le droit de location correspond à l'autorisation de vendre. Le vendeur devra s'installer à la place indiquée par les organisateurs et **apporter table, chaise et stand** nécessaires à l'installation.

aucun emplacement ne sera réservé sans règlement.

Je souhaite réserver un emplacement non couvert de mètres linéaires (par tranches de 2 mètres)
10€ les 2 mètres linéaires (50% pour les Grisylliens)

	2 mètres	4 mètres	6 mètres	8 mètres
HORS COMMUNE	10,00€	20,00€	30,00€	40,00€
GRISYLIENS (50% offerts)	5,00€	10,00€	15,00€	20,00€

Soit un montant de euros.

Je joins le règlement correspondant à la totalité de l'emplacement demandé par chèque à l'**ordre du Trésor Public**.

Date :

Signature :